

**Procès-Verbal de la**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**JEUDI 9 FEVRIER 2023 à 18H45**

**Présent** : Mmes EULOGE, BLANC, HEYRIES, FONTIN,  
MM. DELACROIX, ESCLANGON, DUSSAILLANT et IZOARD

**Absents Excusés** : Mme MARTINEAU, MM. DELSARTE, MICHEL G., MAUREL, MICHEL J-F et  
NICOLA (pouvoir à Mme EULOGE).

**Absent** : Mr MOULLET

**Secrétaire de séance** : Mr IZOARD Philippe

**1 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Janvier 2023**

Le procès-verbal du conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

**2 – SIVU SALIGNAC-ENTREPIERRES – Avis sur le raccordement au réseau d'eau potable de la PINOLE des communes de Nibles et Châteaufort**

Le SIVU Salignac-Entrepierrres a sollicité l'avis des conseils municipaux des communes desservies par la source d'eau potable située au lieudit « La Pinole » sur la commune d'Authon pour le raccordement des communes de Nibles et Châteaufort sur le réseau commun.

Les services de l'Ingénierie Territoriale 04 ont effectué une étude qui a été transmise par mail le 23 janvier dernier, cette étude montre que la préfecture a divisée par deux la dotation du SIVU issue de la source de « La Pinole » en 1992, dotation passant de 20l/s à 10l/s.

Les communes de Nibles et Châteaufort ont besoin de 0,76l/s pour assurer leur approvisionnement en eau.

L'étude montre qu'à l'horizon 10 à 15 ans avec l'augmentation des raccordements, qui sont de l'avis du conseil municipal sous-estimés (10 logements supplémentaires sur la commune de Salignac), les besoins théoriques hors pointe (soit 305 jours dans l'année) laisseraient une marge de 3m3/jours sur une consommation de 861 m3/jours soit 0,35%.

Dans ces conditions un manque d'eau 305 jours par an est possible.

Le conseil municipal pense qu'une augmentation de la dotation actuelle de 0,76l/s serait la solution, un nouvel arrêté préfectoral passant la dotation du SIVU de 10l/s à 10,76 l/s permettrait d'assurer les besoins en eau potable des communes du SIVU ainsi que ceux de Nibles et Châteaufort.

Après échanges des membres présents, en l'état, un avis défavorable sur le raccordement des communes de Nibles et Châteaufort est donné à l'unanimité.

**3 – PROJET ACQUISITION CAMION POLY BENNES D'OCCASION – DEMANDE DE SUBVENTION FODAC 2023**

Nous avons l'opportunité de procéder à l'achat d'un camion Iveco Poly bennes et de deux bennes d'occasion.

Ce véhicule viendrait en remplacement du Ford Transit qui est vieillissant.

Ce modèle en poly bennes a de nombreux avantages : possibilité de déposer une benne pour chargement pendant le trajet de vidage d'une autre benne, possibilité de déposer la ou les bennes sans laisser le véhicule, etc...

Les caractéristiques de ce véhicule sont :

Marque : IVECO      Date de 1<sup>ère</sup> mise en circulation : 05/05/2010

Kilométrage : 67 340 kms

Prix : 27 000,00 € TTC (sans TVA car aucune prise de marge par le revendeur)

Une demande auprès du Conseil Départemental des AHP au titre du FODAC 2023 pourrait être déposée.

Le plan de financement suivant est proposé :

Acquisition véhicule	27 000.00 €
----------------------	-------------

Financement :

- FODAC 2023	40 %	10 800.00 € (maxi 13 087 € pour 2023)
- Vente Ford Transit	37 %	10 000.00 €
- Autofinancement	23 %	6 200.00 €

Présentation par Mme le Maire, avantages, inconvénients,

Après échanges, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'achat du véhicule et le plan de financement.

#### **4 – LABORATOIRE VETERINAIRE DEPARTEMENTAL – CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES 2023**

Comme chaque année, la commune doit renouveler le contrat de prestations de services entre la commune et le Laboratoire Départemental Vétérinaire qui intervient pour les prélèvements de surfaces et analyses à la cantine scolaire de Salignac. Le conseil est sollicité pour autoriser Mme le Maire à signer le contrat pour l'année 2023.

A l'unanimité le conseil autorise Mme le maire à signer ce contrat.

#### **5 – REPRISE DU RESTAURANT**

Un petit retour en arrière :

Le Londrina a fermé ses portes le 30/08/2022.

Un appel à candidature a été publié en octobre 2022 dans La Provence et l'Hôtellerie Restauration .

Malgré quelques contacts et deux visites, aucun dossier de candidature n'a été déposé.

Lors du conseil municipal du 12 décembre dernier, il avait été décidé plusieurs options, à savoir :

- relancer un appel à candidature en début d'année avec un cahier des charges moins contraignant,
- proposer la vente du fonds commercial,
- essayer de trouver un canal de diffusion professionnel, etc

Mme le Maire a été contactée récemment par un candidat à la reprise du restaurant.

Ce dernier demande un aménagement intérieur et des conditions financières préférentielles.

Les conditions demandées sont débattues par le conseil municipal.

-- *Dissocier le commerce du logement* :

Le loyer du logement inclus dans le lot restaurant, fond et logement est en dessous du prix du marché s'il est dissocié, il ne pourra rester en l'état.

-- *Baisser le montant de la caution :*

Le montant de la caution est en adéquation avec le matériel mis à disposition, il est proposé de la fractionner en deux fois 2000 à la signature et 2000 au 01/09.

-- *Prolonger de quelques mois la réduction de 50% mentionnée pour 6 mois :*

Il est proposé de passer la réduction de 50% à 9 mois.

-- *Que la commune remplace le four à pizza qui n'est plus en état de fonctionnement et lui achèterait un meuble à pizzas réfrigéré.*

Cette solution va être étudiée, le four étant encastré il fera partie des murs, un devis pour le four sera fourni par le futur exploitant et la commune va réaliser un devis pour la pose.

-- *Allègement des obligations de l'exploitant :*

Le futur exploitant pourra adapter ses jours et horaires d'ouverture selon la saison et selon la fréquentation.

-- *Fixer le coût du fonds de commerce avant l'installation :*

Le fonds de commerce pouvant être acquis par l'exploitant dans quelques années, une expertise pour en déterminer son montant va être réalisée.

Une nouvelle entrevue avec ce potentiel exploitant va être planifiée pour lui proposer les conditions ci-dessus.

## **6 – NOUVELLE ORGANISATION DU SERVICE PERISCOLAIRE RENTREE SCOLAIRE 2023/2024**

Compte tenu du départ à la retraite d'un agent, il y a lieu, à la prochaine rentrée scolaire, de procéder à une réorganisation du service périscolaire (garderie + cantine).

Il est proposé les modifications suivantes :

- changer de mode de perception des paiements des parents (abandon de la régie de recettes et facturation des repas consommés et de la fréquentation de la garderie aux familles en fin de mois),

Information de Mme le Maire : Nouvelle méthode – Facturation en fin de mois au réel, possibilité de prélèvements, paiement par PayFIP, factures envoyées par le service des impôts.

- Modifier le temps de travail des deux adjoints d'animation :

- de 10,5 h à 21h hebdomadaires annualisées,
- de 11h à 17.5h hebdomadaires annualisées,

- Créer un emploi d'adjoint technique de 13h hebdomadaires annualisées.

Un accord de principe est demandé au conseil municipal avant la rencontre avec la municipalité d'Entrepierres et la demande d'avis obligatoire auprès du Comité technique du Centre de Gestion.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe sur cette nouvelle organisation.

## **7 – REHABILITATION DU BATIMENT COMMUNAL – MAISON DES ASSOCIATIONS**

- Demande de subvention au titre du CONTRAT DEPARTEMENTAL de SOLIDARITE 2021/2023 :

Comme vu précédemment, après l'adoption de l'avenant au contrat départemental, il y a lieu maintenant de déposer la demande de subvention à ce titre pour la réhabilitation du bâtiment communal (ex Foyer Rural) en maison des associations centre culturel.

Le plan de financement ci-dessous est soumis à l'approbation du conseil municipal :

### **Dépenses**

Travaux suivant A.P.D.		309 231.43 € H.T.
Honoraires Maître d'œuvre		30 592.00 € H.T.
Marge pour imprévus		10 176.57 € H.T.
<b>Total</b>		<b>350 000.00 € H.T.</b>

### **Recettes**

Subvention Etat – D.E.T.R. 2023		
Aide aux travaux d'équipement	37.14 %	130 000.00 €
Conseil Départemental – Contrat solidarité Territoriale 2021-2023	42,86 %	150 000.00 € <i>suite à avenant oct.2022</i>
Emprunt et autofinancement	20 %	70 000.00 €
<b>Total</b>		<b>350 000.00 €</b>

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement proposé.

- Engagement de la mission « Projet détaillé » du maître d'œuvre :

M. Perrin, architecte, a été rencontré. Nous avons vu le planning concernant la préparation de l'appel d'offre en l'attente des décisions de subventions.

Les documents relatifs au dépôt du permis de construire seront déposés dans les jours à venir.

Afin d'être prêt, il serait souhaitable de commander l'Avant- Projet détaillé ce qui nous permettrait de pouvoir consulter les entreprises avant la période d'été.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord sur le planning proposé ainsi que le dépôt du permis de construire.

## **8 – QUESTIONS DIVERSES**

Pas questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 21h.